

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire (BS) 2020 du budget annexe du Fossoyage.

■ En section de fonctionnement :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 9 000 €.

Les modifications budgétaires apportées au BS 2020 concernent la reprise de l'excédent reporté de 2019 (140 098,08 €). Cette recette est affectée sur les chapitres de charges à caractère général (011) et de dépenses exceptionnelles (67).

Après BS, le budget s'équilibre ainsi à 149 098,08 €.

■ En section d'investissement, il n'y a pas de besoins identifiés au budget primitif pour 2020 et aucun mouvement n'a été constaté en 2019. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2019. La section s'équilibre à 0 € après BS.

■ Les prévisions sont votées au niveau du chapitre budgétaire.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal est appelé :

- à approuver le budget supplémentaire 2020 qui s'équilibre à 140 098,08 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 149 098,08 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- à acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020

ID : 974-219740073-20201006-DL_2020_094-DE

**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

■ Les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

CHAPITRES	RECETTES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00		9 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>9 000,00</i>
002 – Résultat de fonctionnement reporté		140 098,08	140 098,08
TOTAL	9 000,00	140 098,08	149 098,08

CHAPITRES	DEPENSES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
011 – Charges à caractère général	9 000,00	100 000,00	109 000,00
67 – Charges exceptionnelles	0,00	40 098,08	40 098,08
TOTAL	9 000,00	140 098,08	149 098,08

Au niveau des recettes, l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 est de 140 098,08 €.

Ce montant est affecté aux charges à caractère général à hauteur de 100 000 € (petits matériels, fournitures, petits équipements et frais de gestion du service) et aux charges exceptionnelles (40 098,08 €).